

## **REUNION CPP RETRAITES 31 MAI 2023**

Présents : Annie SZUFA, Jean-Paul CHARLEMAGNE, Pierric LEFEUVRE (secrétaire), Jacques FORGET (Visio), Marie-Noelle RANNOU (Visio)

Absents :

Excusés : Claude DUFOUR, Jean-Luc TRIARD, Christine FROMENTIN, Marie-Thérèse HOUIST, Joseph GENOVESE

### **ORDRE DU JOUR :**

**Intervention, en début de réunion, de Bruno GASPARINI, secrétaire général du SNFOCOS, qui évoque l'actualité, notamment concernant le système différentiel et la complémentaire santé.**

#### **1. CE du 5/4 en visio (Annie SZUFA)**

Les camarades du bureau national et secrétaires de CPP se sont exprimés  
Ensuite ont eu lieu les interventions des délégués régionaux  
Laurent WEBER, Eric GAUTRON sont également intervenus ainsi que Valérie BARRAT du conseil social et économique.  
Un exposé sur les futures formations SNFOCOS pour les élus a été fait

Parmi les votes exprimés :

- Claude DUFOUR a été remplacé par Jérôme AUBERT comme délégué régional de la région centre,
- Claude DUFOUR a été remplacé par Pierric LEFEUVRE comme secrétaire de la commission permanente des retraités.

#### **2. Adhésion d'un nouveau membre à la CPP**

Deux camarades ont manifesté leur intérêt pour intégrer la commission permanente des retraités.  
Les statuts du SNFOCOS précisent que le renouvellement des membres de CPP se fait exclusivement lors du congrès.

Toutefois, un principe existe selon lequel des ajouts sont possibles lorsque le seuil des 12 membres n'est pas atteint.

Le nombre des camarades siégeant à la CPP des retraités est actuellement de 10.

En conséquence :

- Bruno BOITIER (ex CAF 49)
  - Yvonne BAUDOIN (ex ARS 69)
- intègrent la CPP suite à votes favorables à l'unanimité.

Conformément aux statuts, ces décisions seront avalisées par la prochaine CE.

### 3. Désignation d'un(e) secrétaire adjoint(e)

Aucun candidat ne s'étant manifesté, la désignation n'a pas eu lieu.  
Ce point sera remis à l'ODJ de la prochaine réunion.

### 4. Cotisation des retraités

Cette cotisation fait l'objet d'un vote chaque année : il aura lieu en septembre  
La cotisation des retraités se calcule en divisant par 2 la cotisation des actifs correspondante

Le départ à la retraite représente une perte de revenu mais qui ne se monte pas à 50 %

De plus, il est rappelé qu'il existe une déduction fiscale à hauteur de 66%

Une fois ces arguments développés, la CPP se prononce pour un maintien en l'état du niveau de cotisation SNFOCOS des retraités.

### 5. Point retraite, retraite complémentaire, système différentiel (Réunion du 16/5/2023)

La CPP, solidaire des actifs, acte son refus de la réforme des **retraites** imposant un décalage de l'âge légal de départ à 64 ans.

La CPP rappelle son attachement au paritarisme, impératif dans la gestion des retraites en France

La CPP souhaite le maintien du niveau des retraites

La CPP réclame l'indexation régulière des retraites sur le coût de la vie

La CPP ne veut ni étatisation, ni privatisation dans la gestion des retraites.

Le gouvernement veut piocher dans les réserves **AGIRC/ARRCO** pour améliorer le déficit public : sans le paritarisme, il aura la main mise sur tous les leviers.

Concernant le **système différentiel**, la CPP estime que la mensualisation serait souhaitable, à condition que l'on ne nous impose pas de frais de gestion.

La dernière proposition de l'UCANSS a été une augmentation de 2% au 1/1/2023 : FO et le SNFOCOS ont voté contre, estimant cette proposition insuffisante.

Le texte CPPOSS prévoit la moitié des augmentations au niveau de l'AGIRC/ARRCO : une nouvelle négociation AGIRC/ARRCO aura lieu en octobre.

### 6. Point complémentaire santé

Il faudrait une augmentation de 12 % de la cotisation pour être à l'équilibre. Les principes posés à la négociation sont la hausse des cotisations mais aussi la baisse de certaines prestations (notamment l'optique)

La CPP souhaite voir développer les prestations liées à la dépendance et au grand âge

L'employeur souhaite une augmentation de la cotisation de 4%

Le régime des retraités reste équilibré pour 2 ans. A partir de 2025, il faudra trouver d'autres modalités de financement.

Le nombre de salariés étant en diminution, les recettes diminuent et un déficit se creuse.

D'une manière générale, l'employeur manque de motivation concernant les anciens salariés

## **7. Questions diverses**

Suite à la présente réunion, Annie SZUFA va actualiser la composition de la CPP des retraités et faire remplacer le contenu en ligne de la dernière réunion de la CPP (17/1/2023).